

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 – RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 35
Votants : 33
Date de la convocation : 13/05/2014
Date d'affichage : 13/05/2014

2014/09 – ELECTION DU PRESIDENT

REUNION DU 23 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois mai à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rambouillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEYMARIE, le doyen.

Secrétaire de séance : Madame Véronique MILLOT.

Délégués titulaires présents: Messieurs Stéphane BARGIARELLI, Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Jean OUBA, Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Marc TROUILLET, Jacques LENTZ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Marc ROBERT, Jean-Claude LEYMARIE, Gilles SCHMIDT, Michel LHEMERY, Benoit PETITPREZ, Roland DUFILS, William FOCKEDEY, Alain CINTRAT, Jean-Marie PASQUES, Jean-Pierre MALARDEAU, Alain VIAL, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Stéphane JOST, Mesdames Janine CHRISTIENNE, Isabelle BEHAGUEL.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Chantal RANCE, Clarisse DEMONT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Philippe BRIET, Bernard FAIVRE, Daniel GORIN, Denis WURTZER.

Délégués suppléants présents : Messieurs Gérard FEYS, Fadhel AKROUT, Christian CHARTRAIN, Jacky VANSON, Valérie CAILLOL, Christian MORVANNIC, Jean-Louis FLORES, Véronique MILLOT.

Délégués suppléants excusés : Madame Annick VENANT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Bernard FAIVRE, A Michel VERRENNEMAN, Daniel PAVARD.

Pouvoir : Madame RANCE a donné pouvoir à Monsieur BARGIARELLI.

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiés,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'administration,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-318 du 7 avril 2000 relative à la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,



Vu les articles L. 5211-1 à L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les dispositions relatives au fonctionnement de l'organe délibérant des E.P.C.I.,

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la candidature de Monsieur Michel LHEMERY, délégué de la commune de RAMBOUILLET, au poste de Président,

Monsieur Alain VIAL, délégué de la CAPY et Monsieur Emmanuel SALIGNAT, délégué de la commune de GAZERAN, ont été désignés comme scrutateurs,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de votants :	33
Nombre de suffrages exprimés :	30
Nombre de suffrages déclarés nuls :	3

Nombre de suffrage exprimés :

. Monsieur Michel LHEMERY : 30

Monsieur Michel LHEMERY, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu Président du SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :

Transmis au Contrôle de la Légalité le :

S.A.R. Sous-préfecture le :

05/06/2014

05/06/2014



Handwritten mark or signature.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 – RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 35
Votants : 33
Date de la convocation : 13/05/2014
Date d'affichage : 13/05/2014

2014/10 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

REUNION DU 23 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois mai à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rambouillet, sous la présidence de Monsieur Michel LHEMERY, Président.

Secrétaire de séance : Madame Véronique MILLOT.

Délégués titulaires présents: Messieurs Stéphane BARGIARELLI, Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Jean OUBA, Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Marc TROUILLET, Jacques LENTZ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Marc ROBERT, Jean-Claude LEYMARIE, Gilles SCHMIDT, Michel LHEMERY, Benoit PETITPREZ, Roland DUFILS, William FOCKEDEY, Alain CINTRAT, Jean-Marie PASQUES, Jean-Pierre MALARDEAU, Alain VIAL, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Stéphane JOST, Mesdames Janine CHRISTIENNE, Isabelle BEHAGUEL.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Chantal RANCE, Clarisse DEMONT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Philippe BRIET, Bernard FAIVRE, Daniel GORIN, Denis WURTZER.

Délégués suppléants présents : Messieurs Gérard FEYS, Fadhel AKROUT, Christian CHARTRAIN, Jacky VANSON, Valérie CAILLOL, Christian MORVANNIC, Jean-Louis FLORÉS, Véronique MILLOT.

Délégués suppléants excusés : Madame Annick VENANT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Bernard FAIVRE, A Michel VERRENNEMAN, Daniel PAVARD.

Pouvoir : Madame RANCE a donné pouvoir à Monsieur BARGIARELLI.

Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiés,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'administration,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-318 du 7 avril 2000 relative à la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les articles L. 5211-1 à L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les dispositions relatives au fonctionnement de l'organe délibérant des E.P.C.I.,

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de 5 candidats :

- Jean-Claude LEYMARIE, Délégué – commune de Rambouillet
- Raymond POMMET, Délégué - SIASY
- Isabelle BEHAGUEL, Déléguée – commune de Vieille Eglise en Yvelines
- Janine CHRISTIELLE, Déléguée – commune de Rambouillet
- Emmanuel SALIGNAT, Délégué – Commune de Gazeran

Monsieur Alain VIAL, délégué de la CAPY et Monsieur Emmanuel SALIGNAT, délégué de la commune de GAZERAN, ont été désignés comme scrutateurs,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de votants :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0

Nombre de suffrages obtenus par candidat :

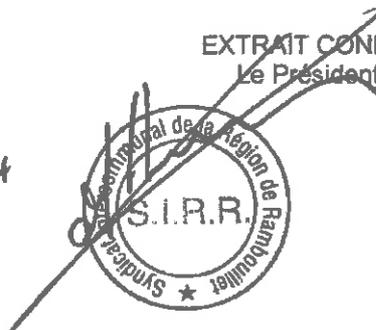
- Jean-Claude LEYMARIE : 27 voix
- Raymond POMMET : 28 voix
- Isabelle BEHAGUEL : 28 voix
- Janine CHRISTIENNE : 13 voix
- Emmanuel SALIGNAT : 28 voix

Monsieur LEYMARIE, Monsieur POMMET, Madame BEHAGUEL et Monsieur SALIGNAT ayant obtenu la majorité des suffrages sont élus Vice-présidents du SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au Contrôle de la Légalité le : 05/06/2014
A.R. Sous-préfecture le : 05/06/2014

EXTRAIT CONFORME
Le Président



A handwritten signature or set of initials in the bottom right corner of the page.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 35
Votants : 33
Date de la convocation : 13/05/2014
Date d'affichage : 13/05/2014

2014/11 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

REUNION DU 23 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois mai à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rambouillet, sous la présidence de Monsieur Michel LHEMERY, Président.

Secrétaire de séance : Madame Véronique MILLOT.

Délégués titulaires présents: Messieurs Stéphane BARGIARELLI, Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Jean OUBA, Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Marc TROUILLET, Jacques LENTZ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Marc ROBERT, Jean-Claude LEYMARIE, Gilles SCHMIDT, Michel LHEMERY, Benoit PETITPREZ, Roland DUFILS, William FOCKEY, Alain CINTRAT, Jean-Marie PASQUES, Jean-Pierre MALARDEAU, Alain VIAL, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Stéphane JOST, Mesdames Janine CHRISTIENNE, Isabelle BEHAGUEL.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Chantal RANCE, Clarisse DEMONT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Philippe BRIET, Bernard FAIVRE, Daniel GORIN, Denis WURTZER.

Délégués suppléants présents : Messieurs Gérard FEYS, Fadhel AKROUT, Christian CHARTRAIN, Jacky VANSON, Valérie CAILLOL, Christian MORVANNIC, Jean-Louis FLORES, Véronique MILLOT.

Délégués suppléants excusés : Madame Annick VENANT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Bernard FAIVRE, A Michel VERRENNEMAN, Daniel PAVARD.

Pouvoir : Madame RANCE a donné pouvoir à Monsieur BARGIARELLI.

Le Comité Syndical,

Sous la présidence de Michel LHEMERY, Président.

Vu l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer le nombre de vice-présidents composant le Bureau sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du Comité,

Considérant qu'en l'attente de la refonte définitive des statuts, il appartient au comité syndical de fixer le nombre de vice-présidents,



Sur la proposition du Président,

Et après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à 4 le nombre de Vice-présidents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 23/06/2014

EXTRAIT CONFORME
Le Président



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized set of initials.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 – RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 35
Votants : 33
Date de la convocation : 13/05/2014
Date d'affichage : 13/05/2014

2014/16 – COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 23 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois mai à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rambouillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEYMARIE, le doyen.

Secrétaire de séance : Madame Véronique MILLOT.

Délégués titulaires présents: Messieurs Stéphane BARGIARELLI, Roger NIVESSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Jean OUBA, Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Marc TROUILLET, Jacques LENTZ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Marc ROBERT, Jean-Claude LEYMARIE, Gilles SCHMIDT, Michel LHEMERY, Benoit PETITPREZ, Roland DUFILS, William FOCKEDEY, Alain CINTRAT, Jean-Marie PASQUES, Jean-Pierre MALARDEAU, Alain VIAL, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Stéphane JOST, Mesdames Janine CHRISTIENNE, Isabelle BEHAGUEL.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Chantal RANCE, Clarisse DEMONT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Philippe BRIET, Bernard FAIVRE, Daniel GORIN, Denis WURTZER.

Délégués suppléants présents : Messieurs Gérard FEYS, Fadhel AKROUT, Christian CHARTRAIN, Jacky VANSON, Valérie CAILLOL, Christian MORVANNIC, Jean-Louis FLORES, Véronique MILLOT.

Délégués suppléants excusés : Madame Annick VENANT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Bernard FAIVRE, A Michel VERRENNEMAN, Daniel PAVARD.

Pouvoir : Madame RANCE a donné pouvoir à Monsieur BARGIARELLI.

Le Comité syndical,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIRR,

Vu la délibération fixant à 4 le nombre de Vice-présidents,

Considérant la réduction des compétences du SIRR,

Sur proposition du Président,

et après en avoir délibéré

décide de fixer ainsi que suit la composition du Bureau Syndical :

- Le Président
- Les 4 Vice-présidents

Michel LHEMERY, Président, Jean-Claude LEYMARIE, Raymond POMMET, Isabelle BEHAGHEL et Monsieur Emmanuel SALIGNAT, Vice-présidents composent les membres du Bureau Syndical.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au Contrôle de la Légalité le :
A.R. Sous-préfecture le : 23/06/2014



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet" around the perimeter and "S.I.R.R." in the center. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 – RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 35
Votants : 33
Date de la convocation : 13/05/2014
Date d'affichage : 13/05/2014

2014/17 – DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 23 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt trois mai à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rambouillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEYMARIE, le doyen.

Secrétaire de séance : Madame Véronique MILLOT.

Délégués titulaires présents: Messieurs Stéphane BARGIARELLI, Roger NIVESSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Jean OUBA, Guy LECOURT, Didier MATHIEU, Marc TROUILLET, Jacques LENTZ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Marc ROBERT, Jean-Claude LEYMARIE, Gilles SCHMIDT, Michel LHEMERY, Benoit PETITPREZ, Roland DUFILS, William FOCKEDEY, Alain CINTRAT, Jean-Marie PASQUES, Jean-Pierre MALARDEAU, Alain VIAL, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Stéphane JOST, Mesdames Janine CHRISTIENNE, Isabelle BEHAGUEL.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Chantal RANCE, Clarisse DEMONT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Philippe BRIET, Bernard FAIVRE, Daniel GORIN, Denis WURTZER.

Délégués suppléants présents : Messieurs Gérard FEYS, Fadhel AKROUT, Christian CHARTRAIN, Jacky VANSON, Valérie CAILLOL, Christian MORVANNIC, Jean-Louis FLORES, Véronique MILLOT.

Délégués suppléants excusés : Madame Annick VENANT, Messieurs Vincent MAILLÉ, Bernard FAIVRE, A Michel VERRENNEMAN, Daniel PAVARD.

Pouvoir : Madame RANCE a donné pouvoir à Monsieur BARGIARELLI.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 prévoyant la possibilité de déléguer une partie des compétences du comité au bureau syndical et/ou au Président.

Considérant les difficultés pour le syndicat de réunir le quorum.

Considérant la nécessaire rapidité de prise de décision pour répondre aux impératifs techniques de la station d'épuration et de l'unité de compostage,

Décide de déléguer l'ensemble de ses attributions au Bureau Syndical à l'exception :

- 1/ du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- 2/ de l'approbation du compte administratif,
- 3/ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement de coopération intercommunale,
- 4/ de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 5/ de la délégation de la gestion d'un service public (Article L.5211-10),

6/ de la délégation de la gestion d'un service public,

Il sera rendu compte à chaque séance du comité syndical des décisions prises par le bureau en application du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au Contrôle de la Légalité le :
A.R. Sous-préfecture le : 23/06/2011

EXTRAIT CONFORME
Le Président



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 14
Votants : 15
Date de la première convocation : 26 mai 2014
Date d'affichage : 26 mai 2014
Date de la deuxième convocation : 05 juin 2014
Date d'affichage : 05 juin 2014

**2014/12 – FIXATION DU TAUX D'INDEMNISATION DU PRESIDENT ET
DES VICE-PRESIDENTS**

REUNION DU 10 juin 2014

L'an deux mille quatorze le dix juin à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 05 juin 2014.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVESSE, Emmanuel SALIGNAT, Vincent MAILLÉ, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, Roland DUFILS, William FOCKEDEVY, Alain CINTRAT, Stéphane JOST, Mesdames Clarisse DEMONT, Isabelle BEHAGHEL, Sandrine VIROT.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Marie-Thérèse BOBBIO, Janine CHRISTIENNE, Messieurs Marc ROBERT, Jean-Marie PASQUES, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Denis WURTZER, Jacques LENTZ, Daniel MOREAU, Bernard FAIVRE.

Délégués suppléants présents : Madame Lina NOUGAYREDE, Monsieur Jean BREBION.

Délégués suppléants excusés : Madame Nathalie TATIN.

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE.

Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR : absent excusé.

Assistaient également à cette réunion :
Mesdames GRAVINA, GARNIER et FESARD-VERSTRAET du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents lesquelles sont destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Les montants maximaux bruts mensuels sont déterminés par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit l'indice brut 1015 en fonction de la tranche de population qui concerne l'établissement public,

Considérant que la population du SIRR s'apparente à la strate démographique comprise entre 50 000 à 99 999 habitants et compte tenu de la future décision de retrait des communes et que le SIRR aura la compétence de l'assainissement pour les trois communes de Rambouillet, Vieille Eglise en Yvelines et Gazeran, correspondant à la strate démographique comprise entre 20 000 et 49 999 habitants,



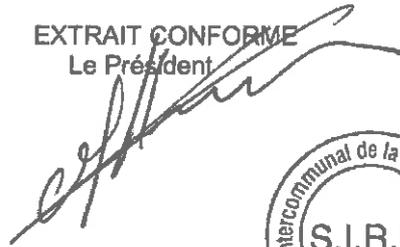
Sur proposition du Président :

. Décide de fixer ainsi que suit les indemnités à servir :

- Président : 25.59 % de l'indice brut 1015,
- Vice-présidents : 10.24 % de l'indice brut 1015.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président



Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 23/06/2011



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 14
Votants : 15
Date de la première convocation : 26 mai 2014
Date d'affichage : 26 mai 2014
Date de la deuxième convocation : 05 juin 2014
Date d'affichage : 05 juin 2014

2014/13 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

REUNION DU 10 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le dix juin à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 05 juin 2014.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Vincent MAILLÉ, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, Roland DUFILS, William FOCKEY, Alain CINTRAT, Stéphane JOST, Mesdames Clarisse DEMONT, Isabelle BEHAGHEL, Sandrine VIROT.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Marie-Thérèse BOBBIO, Janine CHRISTIENNE, Messieurs Marc ROBERT, Jean-Marie PASQUES, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Denis WURTZER, Jacques LENTZ, Daniel MOREAU, Bernard FAIVRE.

Délégués suppléants présents : Madame Lina NOUGAYREDE, Monsieur Jean BREBION.

Délégués suppléants excusés : Madame Nathalie TATIN.

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE.

Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR : absent excusé.

Assistaient également à cette réunion :
Mesdames GRAVINA, GARNIER et FESARD-VERSTRAET du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu le rapport de Monsieur LHEMERY, proposant de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre à caractère permanent.

Considérant que cette commission est présidée par le Président ou son représentant et composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,

Considérant les candidatures de :

Membres titulaires :
- Jean-Claude LEYMARIE
- Emmanuel SALIGNAT
- Clarisse DEMONT
- Daniel MOREAU
- Jacques LENTZ

Membres suppléants :
- William FOCKEY
- Alain CINTRAT
- Jean BREBION
- Bernard FAIVRE
- Roland DUFILS

Après appel à candidatures et vote à main levée approuvée à l'unanimité, sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Jean-Claude LEYMARIE
- Emmanuel SALIGNAT
- Clarisse DEMONT
- Daniel MOREAU
- Jacques LENTZ

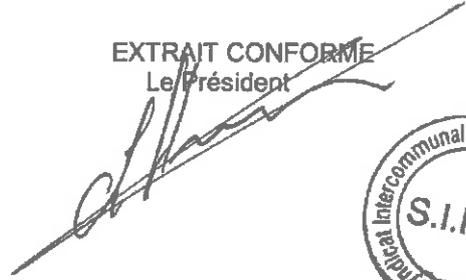
Membres suppléants :

- William FOCKEDEV
- Alain CINTRAT
- Jean BREBION
- Bernard FAIVRE
- Roland DUFILS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 23/06/2011



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 14
Votants : 15
Date de la première convocation : 26 mai 2014
Date d'affichage : 26 mai 2014
Date de la deuxième convocation : 05 juin 2014
Date d'affichage : 05 juin 2014

**2014/14 – ELECTION DES MEMBRES DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE PERMANENT POUR
LES MARCHES PASSÉS SUR PROCEDURE FORMALISEE DE CONCOURS, PROCEDURE
NEGOCIEE, APPEL D'OFFRES OU DIALOGUE COMPETITIF.**

REUNION DU 10 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le dix juin à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 05 juin 2014.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVESSE, Emmanuel SALIGNAT, Vincent MAILLÉ, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, Roland DUFILS, William FOCKEY, Alain CINTRAT, Stéphane JOST, Mesdames Clarisse DEMONT, Isabelle BEHAGHEL, Sandrine VIROT.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Marie-Thérèse BOBBIO, Janine CHRISTIENNE, Messieurs Marc ROBERT, Jean-Marie PASQUES, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Denis WURTZER, Jacques LENTZ, Daniel MOREAU, Bernard FAIVRE.

Délégués suppléants présents : Madame Lina NOUGAYREDE, Monsieur Jean BREBION.

Délégués suppléants excusés : Madame Nathalie TATIN.

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE.

Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR : absent excusé.

Assistaient également à cette réunion :
Mesdames GRAVINA, GARNIER et FESARD-VERSTRAET du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 74, 22 et 24 du Code des Marchés Publics,

Vu le rapport de Monsieur LHEMERY, proposant de procéder à l'élection des membres du jury de maîtrise d'œuvre à caractère permanent.

Considérant que le jury est présidé par le Président ou son représentant et composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,

Considérant les candidatures de :

Membres titulaires :

- Jean-Claude LEYMARIE
- Emmanuel SALIGNAT
- Clarisse DEMONT
- Daniel MOREAU
- Jacques LENTZ

Membres suppléants :

- William FOCKEDEY
- Alain CINTRAT
- Jean BREBION
- Bernard FAIVRE
- Roland DUFILS

Après appel à candidatures et vote à main levée approuvée à l'unanimité, sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Jean-Claude LEYMARIE
- Emmanuel SALIGNAT
- Clarisse DEMONT
- Daniel MOREAU
- Jacques LENTZ

Membres suppléants :

- William FOCKEDEY
- Alain CINTRAT
- Jean BREBION
- Bernard FAIVRE
- Roland DUFILS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président



Le Président certifie sous sa
responsabilité.

Le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 23/06/2011



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 14
Votants : 15
Date de la première convocation : 26 mai 2014
Date d'affichage : 26 mai 2014
Date de la deuxième convocation : 05 juin 2014
Date d'affichage : 05 juin 2014

**2014/15 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

REUNION DU 10 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le dix juin à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 05 juin 2014.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Vincent MAILLÉ, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, Roland DUFILS, William FOCKEDEVY, Alain CINTRAT, Stéphane JOST, Mesdames Clarisse DEMONT, Isabelle BEHAGHEL, Sandrine VIROT.

Délégués titulaires excusés : Mesdames Marie-Thérèse BOBBIO, Janine CHRISTIENNE, Messieurs Marc ROBERT, Jean-Marie PASQUES, Christian GUILLOT, Raymond POMMET, Denis WURTZER, Jacques LENTZ, Daniel MOREAU, Bernard FAIVRE.

Délégués suppléants présents : Madame Lina NOUGAYREDE, Monsieur Jean BREBION.

Délégués suppléants excusés : Madame Nathalie TATIN.

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE.

Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR : absent excusé.

Assistaient également à cette réunion :
Mesdames GRAVINA, GARNIER et FESARD-VERSTRAET du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1413-1 instituant les commissions consultatives des services publics locaux,

Considérant que le syndicat entre dans le champ d'action de cet article,

Sur proposition du Président,

Et après en avoir délibéré :

- Décide de fixer ainsi que suit la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- . Le président ou son représentant,
- . 4 membres désignés au sein du Comité Syndical,

- . 4 membres représentant les associations locales suivantes :
- UFC QUE CHOISIR,
 - ORGECO,
 - AFCO,
 - ASSOCIATION DES PECHEURS.

Après appel à candidatures et vote à main levée approuvé à l'unanimité, sont désignés à l'unanimité :

- Monsieur Emmanuel SALIGNAT,
- Monsieur Raymond POMMET,
- Monsieur William FOCKEY,
- Monsieur Jean-Claude LEYMARIE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 23/6/2011



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 9
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/18 - COMPTE DE GESTION M14 - EXERCICE 2013 - APPROBATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEV.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEV, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-10,

Considérant que le Compte de Gestion M14 est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement,

Considérant que l'article L.1612-12 du Code Général de Collectivités Territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le Compte de Gestion de l'exercice écoulé,

Considérant le Compte de Gestion M14 pour l'exercice 2013 transmis par le comptable public,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exécution du budget M14 de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Décide,

- D'Approuver le Compte de Gestion M14 dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Receveur et déclare n'émettre aucune observation ni réserve.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat à reporter	Résultat reporté N-1	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Fonct.	60 481.43	- 30 763.98	- 91 245.41	- 593 029.34	- 501 783.93	/	- 593 029.34
Invest.	51 607.74	/	- 51 607.74	1 754 967.43	1 806 575.17	/	1 754 967.43

Vote :

Ayant voté pour..... 9

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 8

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.

Le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 9
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/19 – COMPTE ADMINISTRATIF M14 – EXERCICE 2013 - APPROBATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEV.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEV, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-10,

Considérant que le Compte Administratif M14 compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titre de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

Considérant que l'approbation du Compte Administratif M14 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Décide,

- D'Approuver l'exécution du budget de l'exercice 2013 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposée par l'instruction budgétaire et comptable M14, et synthétisée ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté N-1	Restes à réaliser	Résultat de clôture	Résultat à reporter
Fonct.	60 481.43	- 30 763.98	- 91 245.41	- 501 783.93	/	- 593 029.34	- 593 029.34
Invest.	51 607.74	/	- 51 607.74	1 806 575.17	/	1 754 967.43	1 754 967.43

Vote :
Ayant voté pour..... 9
Ayant voté contre..... 0
S'étant abstenu..... 8

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
(Monsieur LHEMERY, Président, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote)

EXTRAIT CONFORME
Le Président



Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 9
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/20 – COMPTE DE GESTION M4 – EXERCICE 2013 – APPROBATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEY.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVESSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEY, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-10,

Considérant que le Compte de Gestion M4 est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement,

Considérant que l'article L.1612-12 du Code Général de Collectivités Territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le Compte de Gestion de l'exercice écoulé,

Considérant le Compte de Gestion M4 pour l'exercice 2013 transmis par le comptable public,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exécution du budget M4 de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Décide,

- D'Approuver le Compte de Gestion M4 dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Receveur et déclare n'émettre aucune observation ni réserve.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté N-1	Résultat à reporter	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Fonct	107 576.88	- 743 899.71	- 851 476.59	1 253 736.49	402 259.90	/	402 259.90
Invest	104 812.85	594 914.03	490 101.18	- 45 214.03	444 887.15	/	444 887.15

Vote :

Ayant voté pour..... 9

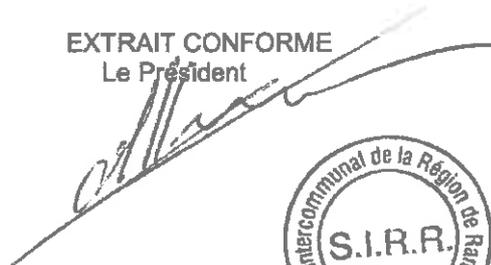
Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 8

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 9
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/21 – COMPTE ADMINISTRATIF M4 – EXERCICE 2013 - APPROBATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEY.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVESSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEY, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-10,

Considérant que le Compte Administratif M4 compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titre de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

Considérant que l'approbation du Compte Administratif M4 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Décide,

- D'Approuver l'exécution du budget M4 de l'exercice 2013 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposée par l'instruction budgétaire et comptable M4, et synthétisée ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté N-1	Résultat à reporter	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Fonct	107 576.88	- 743 899.71	- 851 476.59	1 253 736.49	402 259.90	/	402 259.90
Invest	104 812.85	594 914.03	490 101.18	- 45 214.03	444 887.15	/	444 887.15

Vote :
Ayant voté pour..... 9
Ayant voté contre..... 0
S'étant abstenu..... 8

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
(Monsieur LHEMERY, Président, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote)

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014

EXTRAIT CONFORME
Le Président



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 8
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

**2014/22 – COMPTE DE GESTION M49 – EXERCICE 2013 – APPROBATION
(VOTE TROIS COMMUNES : RAMBOUILLET – VIEILLE EGLISE EN YVELINES – GAZERAN)**

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEV.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEV, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-10,

Considérant que le Compte de Gestion M49 est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement,

Considérant que l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le Compte de Gestion de l'exercice écoulé,

Considérant le Compte de Gestion M49 pour l'exercice 2013 transmis par le comptable public,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exécution du budget M49 de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Décide,

- D'Approuver le Compte de Gestion M49 dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Receveur et déclare n'émettre aucune observation ni réserve.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté N-1	Résultat à reporter
Fonct.	1 909 727.59	1 224 857.80	- 684 869.79	739 311.94	54 442.15
Invest.	2 596 877.58	370 000.00	- 2 226 877.58	1 033 808.24	- 1 193 069.34

Vote :

Ayant voté pour..... 8
Ayant voté contre..... 0
S'étant abstenu..... 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 8
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

**2014/23 – COMPTE ADMINISTRATIF M49 – EXERCICE 2013 – APPROBATION
(VOTE TROIS COMMUNES : RAMBOUILLET – VIEILLE EGLISE EN YVELINES – GAZERAN)**

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEV.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEV, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5722-1 à L.5722-10,

Considérant que le Compte Administratif M49 compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titre de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

Considérant que l'approbation du Compte Administratif M49 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions,

Décide,

- D'Approuver l'exécution du budget M49 de l'exercice 2013 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposée par l'instruction budgétaire et comptable M4, et synthétisée ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté N-1	Résultat à reporter
Fonct.	1 909 727.59	1 224 857.80	- 684 869.79	739 311.94	54 442.15
Invest.	2 596 877.58	370 000.00	- 2 226 877.58	1 033 808.24	- 1 193 069.34

Vote :

Ayant voté pour..... 8
Ayant voté contre..... 0
S'étant abstenu..... 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
(Monsieur LHEMERY, Président, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote)

EXTRAIT CONFORME
Le Président



Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014



09/07/2014

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 17
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/24 – BUDGETS M14 – M4 – M49 – DUREE D'AMORTISSEMENT

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEV.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEV, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2321-2,27° et R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 février 2000 et 27 novembre 2007 relatives aux durées d'amortissement,

Décide,

- D'Abroger les délibérations du Comité Syndical du 28 février 2000 et 27 novembre 2007 relatives aux durées d'amortissement,
- D'Autoriser le Président à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an,
- De fixer le montant de ces biens après qu'il ait été procédé à leur amortissement,

- De fixer la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens, telle que présentée ci-dessous :

Budgets M4 et M49 :

- Ouvrage de génie civil.....	50 ans
- Pompes, appareils électromécaniques.....	10 ans
- Ouvrages courants (bassins de décantation, d'oxygénation...)	25 ans
- Organes de régulation électronique (capteurs, etc).....	4 ans
- Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques.....	15 ans
- Bâtiments légers, abris.....	10 ans
- Mobilier de bureau.....	10 ans
- Matériel informatique.....	2 ans
- Appareils de laboratoires, matériel de bureau, outillages.....	5 ans
- Engins de travaux publics, véhicules.....	4 ans

Budget 14 :

- Immobilisations incorporelles (logiciels).....	2 ans
- Immobilisations corporelles :	/
. Voitures.....	5 ans
- Camions et véhicules industriels.....	4 ans
- Mobilier.....	10 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique.....	5 ans
- Matériel informatique.....	2 ans
- Matériels classiques.....	6 ans
- Coffre-fort.....	20 ans
- Installations et appareils de chauffage.....	10 ans
- Appareils de levage – ascenseurs.....	20 ans
- Appareils de laboratoire.....	5 ans
- Equipements de garages et ateliers.....	10 ans
- Equipements des cuisines.....	10 ans
- Equipements sportifs.....	10 ans
- Installations de voirie.....	20 ans
- Plantations.....	15 ans
- Autres agencements et aménagements de terrain.....	15 ans
- Terrain de gisement (mines et carrières).....	Durée sur la durée/contrat exploitation
- Constructions sur sol d'autrui.....	Durée du bail à construction
- Bâtiments légers, abris.....	10 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques.....	15 ans

Les biens d'une valeur inférieure à 3 000 € seront amortis sur une année.

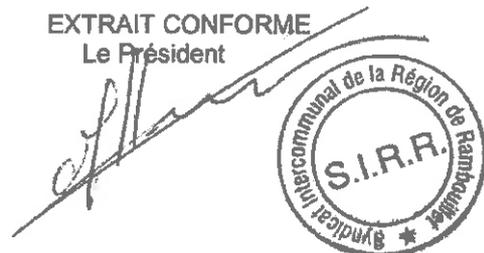
- De préciser que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire,

- De préciser que les dispositions qui précèdent sont applicables aux immobilisations acquises ou réalisées à compter de la date à laquelle la présente délibération devant exécutoire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014

EXTRAIT CONFORME
Le Président



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

**Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET**

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 17
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/25 – INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER 2013

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEV.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEV, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes ou établissements publics locaux,

Décide :

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur le Receveur, soit la somme de 807.57 € pour l'année 2013.



- Dit que la dépense sera imputée au budget de l'année 2014.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014



Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet
S.I.R.R.

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE RAMBOUILLET (S.I.R.R.)

Hôtel de Ville
78120 - RAMBOUILLET

Nombre de Délégués : 48
Présents : 15
Votants : 17
Date de la première convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage : 16 juin 2014
Date de la deuxième convocation : 23 juin 2014
Date d'affichage : 23 juin 2014

2014/26 – PASSATION CONVENTION D'ASSISTANCE CONSEIL CABINET KALYPS

REUNION DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à 19h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RAMBOUILLET, sous la présidence de Monsieur LHEMERY, Président, suite à une seconde convocation conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur William FOCKEDEY.

Délégués titulaires présents : Messieurs Roger NIVASSE, Emmanuel SALIGNAT, Daniel MOREAU, Vincent MAILLÉ, Thierry CONVERT, Pierre DUBOIS, Jean-Claude LEYMARIE, Michel LHEMERY, William FOCKEDEY, Jean-Marie PASQUES, Bernard FAIVRE, Stéphane JOST, Mesdames Paulette DESCHAMPS, Marie-Thérèse BOBBIO, Isabelle BEHAGHEL.

Délégués titulaires excusés : Madame GUENIN, Monsieur WURTZER, Gilles SCHMIDT, Alain CINTRAT.

Délégués suppléants présents : /

Délégués suppléants excusés : /

Pouvoir : Monsieur ROBERT a donné pouvoir à Monsieur LEYMARIE et Monsieur POMMET a donné pouvoir à Monsieur JOST.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur LORIEUX, Directeur du SIRR.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport définitif établi par le cabinet KALYPS pour la recherche financière concernant la situation budgétaire du SIRR et le règlement de la situation du budget M14,

Considérant que la mission du cabinet KALYPS doit être complétée afin de définir les conditions d'arrêt des comptes et de répartition des budgets M4 et M14,

Décide :

- D'Approuver les termes de la convention d'assistance conseil conclue entre le SIRR et la société KALYPS, afin d'assurer une mission complémentaire, consistant à préparer un projet de répartition de l'ensemble des actifs et passifs des budgets M4 et M14, sur la base d'une rémunération aux tarifs (tous frais inclus) pour une journée : 900 € HT ; pour une demi-journée : 450 € HT.
(Cette nouvelle convention annule et remplace la précédente validée par le Comité Syndical du 25 novembre 2013).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité.
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :
Transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2014

